



Suivant le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, voici les salaires bruts mensuels de référence des élèves de l'enseignement technique agricole devant servir de base au calcul des cotisations et des rentes AT/MP pour le 1^{er} semestre 2025.

Ils s'élèvent à :

► **Diplômes de l'enseignement supérieur :**

- **Ex-ENSA et assimilés** 3 364 euros
(AgroParis Tech, AgroCampus Ouest, Montpellier Supagro, ENFA)
- **ENV** 3 364 euros
(ENV Alfort, ENV Toulouse et formations vétérinaires de VétAgro Sup et d'ONIRIS)
- **Ex-ENITA et assimilés** 3 045 euros
(Bordeaux Sciences Agro, AgroSup Dijon, ENGEES, ENSP Versailles et formations horticoles d'AgroCampus Ouest, formations agro alimentaires d'ONIRIS et formations agricoles de Vetagro Sup)
- **Écoles d'ingénieurs de l'enseignement agricole privé** 3 045 euros

► **Diplômes de l'enseignement technique et supérieur court :**

- Brevet de technicien supérieur..... 2 465 euros
- Baccalauréat professionnel..... 2 160 euros
- Brevet d'études professionnelles agricoles 1 914 euros
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole 1 785 euros

A noter : Aux termes de l'article L. 133-10 du code de la sécurité sociale, les salaires ont été arrondis à l'euro le plus proche.